

Le label écologique « rivières sauvages » : un nouvel outil de conservation des cours d'eau d'exception

The French Ecolabel "Wild River Site": a New Conservation Tool for Outstanding Rivers

Héri Andriamahefa, Julien Charrais, Pascal Da Costa, Patricia Detry, Jean-René Malavoi, André Berne

Université de Tours : andriamahefa.heri@aesn.fr, Fonds Rivières Sauvages : juliencharrais@yahoo.fr, Ecole Centrale Paris : pascal.da-costa@ecp.fr, Cerema DT Méditerranée : patricia.detry@developpement-durable.gouv.fr, Electricité De France : jean-rene.malavoi@edf.fr, Agence de l'Eau Seine-Normandie : berne.andre@aesn.fr

RÉSUMÉ

La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 donne des objectifs d'atteinte du bon état global des cours d'eau d'ici 2015. En France, on estime actuellement que seulement 7% des masses d'eau sont en très bon état écologique et probablement moins de 1% des rivières pourraient être qualifiées de « sauvages ». Ce constat est à l'origine d'une initiative d'écologistes, naturalistes et scientifiques pour favoriser aux niveaux national et européen l'émergence d'un réseau de rivières sauvages, grâce à la création : d'un label écologique : outil de gestion territorial et de valorisation des rivières ; d'un fonds de dotation : pour accompagner les projets ; d'un réseau de rivières sauvages : pour relier les acteurs de ces territoires.

Le processus de labellisation s'appuie sur 3 composantes : scientifique : par la construction d'une grille d'évaluation multicritères du caractère sauvage d'un cours d'eau ; actoriel : par la création d'une structure porteuse, cohérente à l'échelle du bassin-versant, pour coordonner ses acteurs ; socio-économique : par la compréhension collective de l'intérêt du maintien du très bon état écologique, grâce aux indicateurs des services écosystémiques.

L'objet de notre contribution consistera à présenter : ces trois composantes ; les bassins-versants pilotes qui collaborent avec le Fonds et son Conseil Scientifique, dont les auteurs de la communication sont membres ; le projet scientifique à venir en matière de labélisation des rivières larges.

ABSTRACT

The 2000 European Directive on Water Framework set as objectives to reach a good overall state of water bodies by 2015. In France, it is currently estimated that only 7% of water bodies are in "high ecological status" and probably less than 1% of the rivers could be qualified as "Wild Rivers".

This statement led to a private initiative launched by environmentalists, naturalists and scientists. The purpose of this project is to promote the emergence of a "Wild river" network at national and European levels, through the creation of: An ecological label, as a tool for land management and stream enhancement; An Endowment funds, to support projects; A Wild River network, to liaise with local stakeholders.

The certification process is based on three components: Scientific: by developing a multi-criteria evaluation grid to assess Wild river preservation; Stakeholders: by creating an overall structure, consistent at a watershed scale, to coordinate territorial stakeholders; Socio-economic: by the collective understanding in the interest of keeping up high ecological status, using ecosystem service indicators.

The purpose of our contribution is to present: those three components; the pilot watersheds that are currently working with the Fund and its Scientific Council (which authors of this paper are members of); the next research project about the ecolabel for wild large rivers.

MOTS CLES

Evaluation multicritère, Grands hydrosystèmes, Hydro-écologie, Label écologique, *Wilderness*.

1 LE CONTEXTE GENERAL DES GRANDS COURS D'EAU VULNERABLES

En respect de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, le SDAGE de chaque bassin donne des objectifs d'atteinte du bon état global des cours d'eau d'ici 2015. En France, on estime actuellement que 7 à 12 % des masses d'eau tout type confondus, sont considérés comme en « très bon état écologique » sur la base des critères retenus pour l'évaluation de l'état des cours d'eau [Analyse des données de l'état des lieux 2013].

Cependant, il existe encore en France quelques grands cours d'eau, présentant sur une partie de leur linéaire, un état et un fonctionnement « naturels ». Ces cours d'eau, malgré divers dispositifs de protection, sont pour la plupart d'entre eux extrêmement vulnérables et aujourd'hui menacés.

2 LE PROJET « RIVIERES SAUVAGES »

Le projet « Rivières Sauvages », porté par l'association « SOS Loire Vivante – European Rivers Network France », signataire de l'accord cadre national, doit favoriser aux niveaux national et européen l'émergence et la pérennité d'un réseau de rivières sauvages présentant un « très bon fonctionnement écologique » grâce à :

- La création d'un label écologique, en vue de protéger et de valoriser les rivières à très haute valeur écologique en France ;
- Un fonds de dotation pour accompagner les projets de terrain, dans l'objectif d'aider les acteurs locaux et les structures gestionnaires impliquées dans la gestion de la rivière à obtenir le label « site Rivière Sauvage » ;
- Le développement d'un réseau « Rivières Sauvages » pour relier les acteurs de ces territoires d'exception (mutualisation des outils, échanges d'expérience).

Le processus de labellisation Rivières Sauvages peut s'appuyer sur trois composantes :

- Scientifique : par la création d'une grille d'évaluation multicritères du caractère « sauvage » d'un cours d'eau et sa notice explicative ;
- Partenariale : par l'aide à la création d'une structure porteuse ad hoc, présentant une cohérence à l'échelle du bassin versant pour coordonner la diversité d'acteurs : usagers, collectivités, services de l'Etat ;
- Socio-économique : par le développement de la compréhension collective de l'intérêt de maintenir en très bon état écologique les rivières, grâce à divers indicateurs : services éco-systémiques, valeur sauvage.

3 L'ÉVALUATION MULTICRITERE DU CARACTERE SAUVAGE DES RIVIERES LARGES

La grille multicritère d'évaluation du caractère sauvage d'un cours d'eau est un outil à la fois rapide (c'est-à-dire basé sur de l'expertise sans investigations lourdes), intégré (tenant compte de tous les compartiments de la rivière) et pouvant rendre compte d'altérations-pressions de faible ampleur (c'est-à-dire adapté à des cours d'eau proches de l'état naturel). Elle est actuellement conçue pour l'évaluation des petits et moyens cours d'eau, de rang de Strahler 2 à 4.

Pour les grands hydrosystèmes, le développement et la mise au point d'une grille d'évaluation de la valeur sauvage adaptée aux grands cours d'eau est actuellement dans une phase exploratoire au sein du conseil scientifique associé au programme Rivières Sauvages. L'analyse de tronçons de grands cours d'eau, notamment sur l'Allier, la Moselle, La Loire est actuellement en cours. Elle permettra d'identifier dans le cadre d'un processus itératif quels sont les facteurs-clés (techniques-morphologiques-sociétaux) qu'un grand cours d'eau doit présenter pour être considéré « sauvage ».

La restitution de ces travaux constituera l'élément central de notre présentation au colloque I.S River.

BIBLIOGRAPHIE

- Charrais, J., Da Costa, P., Malavoi, J.R., Detry, P., Andriamahefa, H., (2015). Le label « Rivières Sauvages » : un nouvel outil de conservation des cours d'eau d'exception. Ed. Lavoisier, Collection Tec&Doc. A venir.
- Da Costa, P., Caudron, D. (coord.) (2013). Label Rivières Sauvages : intérêt et mise en oeuvre d'un label, Rapport final du groupe de travail sur la labélisation. WWF et ERN eds., 37 pages.
- Luczyszyn, H., Charrais, J., Malavoi, J.R., Detry, P., Andriamahefa, H., Caudron, D., Taquet., M. (2014). « Un label pour les Rivières Sauvages » : quels critères techniques d'évaluation pour construire le référentiel et le processus de candidature ? . Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages – ERN France ; 24 pages.